

Question soumise par M. François Bibeau:

Concernant les tapis rocheux : est-ce que le poisson va être introduit en plus ? historique en 1998 j'y suis allé quand il y avait des travaux sur le 3e pilier. Ceux qui ont fait la réparation y avait au fond assez de « rodes » d'acier que l'eau avait pris la couleur rouille tellement qu'il y en avait, j'espère qu'aux prochaines réparations ils vont récupérer ce qui est au fond. :

Réponse du Ministère des transports :

*L'ensemencement (introduction de poisson) n'est pas prévu dans le cadre de ce projet. Toutefois, le ministère des Transports réalisera un projet de compensation pour les modifications permanentes de l'habitat du poisson. Ce projet de compensation fera l'objet de discussions avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et Pêches et Océans Canada (MPO).*

*Concernant la présence d'armatures visibles et corrodées, les travaux prévus visent spécifiquement à réparer le béton des semelles et des piles du pont Charles-De Gaulle et donc recouvrir les barres d'armatures visibles. Lors des prochaines étapes de préparation du projet, le Ministère prévoit réaliser un relevé sonar afin de valider le profil du fond du cours d'eau et détecter la présence de débris. Si des débris sont présents et localisés à proximité des semelles du pont, ils seront récupérés lors de l'exécution des travaux, dans la mesure du possible, et leur disposition se fera conformément à la réglementation en vigueur. Le projet ne prévoit toutefois pas de nettoyer tous les débris qui peuvent être présents dans le cours d'eau.*